

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Séance du 26 septembre 2024

Avis sur la demande d'autorisation de prélèvements de fonge dans la RNN des Coteaux de Seine

Suite à la présentation de la demande d'autorisation de prélèvements de fonge dans le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des coteaux de Seine par Nolwenn Quilliec, conservatrice de la réserve, lors de sa séance du 26 septembre 2024, le CSRPN émet l'avis suivant.

La RNN des Coteaux de Seine souhaite réaliser un inventaire mycologique qui nécessite des prélèvements au sein de la réserve sur une période de 5 ans, de 2024 à 2028, afin d'améliorer la connaissance sur la fonge des pelouses et prairies maigres.

Ces prélèvements, effectués sur 20 sites définis au sein de la réserve, suivront le protocole standardisé d'étude des champignons des pelouses et prairies maigres, CHEGD (clavaires, hygrocibes, entolomes, géoglosses, dermolomes), et seront réalisés par Eddy BOITE, membre bénévole de la Société Mycologique de France (SMF).

Les exsiccatas, accompagnés d'une fiche descriptive, seront conservés dans un herbier au sein des locaux du Parc naturel du Vexin français.

Avis du CSRPN d'Île-de-France
Adopté à l'unanimité

Séance du 26 septembre 2024

Le CSRPN, à l'unanimité, rend un **avis favorable** à la demande d'autorisation de prélèvements de fonge dans la RNN des Coteaux de la Seine par Eddy BOITE, membre de la SMF, pour une période de 5 ans, de 2024 à 2028.

Fait à Vincennes, le 23 octobre 2024

La Vice-Présidente du Conseil scientifique régional
du patrimoine naturel d'Île-de-France
Lucile DEWULF

